

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 18 janvier 2007 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2004 relatif au cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles

NOR : SANA0720223A

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et le ministre de la santé et des solidarités,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 314-49 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles R. 314-10, R. 314-13, R. 314-17, R. 314-19, R. 314-48 et R. 314-82 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant la liste des pièces prévues au III de l'article 89 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relative à la demande d'autorisation et de renouvellement d'autorisation de frais de siège social ;

Vu l'arrêté du 30 janvier 2004 fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles fixé par l'arrêté du 30 janvier 2004 susvisé est ainsi modifié :

a) Le tableau 4.3.3, intitulé : « Tableau des provisions », est remplacé par un tableau 4.3.3 intitulé : « Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation », conformément au modèle figurant à l'annexe 1 du présent arrêté ;

b) La partie du tableau 5.1.1 intitulée : « Dotations aux amortissements et provisions » est remplacée par le document figurant à l'annexe 2 du présent arrêté ;

c) Le tableau 5.1.2, intitulé : « Produits de la section d'exploitation », est remplacé par un tableau 5.1.2 intitulé : « Produits de la section d'exploitation », conformément au modèle figurant à l'annexe 3 du présent arrêté ;

d) Le tableau 6.2, intitulé : « Affectation du résultat pour les établissements et services non EHPAD », est remplacé par un tableau 6.2 intitulé : « Affectation du résultat pour les établissements et services non EHPAD », conformément au modèle figurant à l'annexe 4 du présent arrêté ;

e) Le tableau 6.3, intitulé : « Affectation du résultat dans les EHPAD ayant signé la convention tripartite », est remplacé par un tableau 6.3 intitulé : « Affectation du résultat dans les EHPAD ayant signé la convention tripartite », conformément au modèle figurant à l'annexe 5 du présent arrêté.

Art. 2. – Il est ajouté au cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles fixé par l'arrêté du 30 janvier 2004 susvisé un tableau 6.4 intitulé : « Tableau d'exportation des données synthétiques relatives à la gestion des enveloppes limitatives de crédits soumis à la validation et au contrôle de cohérence de l'autorité de tarification », conformément au modèle figurant à l'annexe 6 du présent arrêté.

Art. 3. – Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 janvier 2007.

Le ministre de la santé et des solidarités,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'action sociale,
J.-J. TRÉGOAT

Le ministre de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'action sociale,
J.-J. TRÉGOAT

ANNEXE 1

4.3.3 Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

	Montant au 31 décembre n-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre n
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation				
10686	des déficits d'exploitation			
10687	des charges d'amortissement			
Provisions réglementées				
141	destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement			
142	pour renouvellement des immobilisations			
145	Amortissements dérogatoires			
14861	réserves des plus values nettes d'actif immobilisé			
14862	réserves des plus values nettes d'actif circulant			
Provisions pour risques et charge:				
151	Provisions pour risques			
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			
158	Autres provisions pour charges			
Dépréciations				
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et encours			
49	Dépréciation des comptes de tiers			
59	Dépréciation des comptes financiers			
fonds dédiés				
193	engagements à réaliser sur investissements			
194	sur subventions de fonctionnement			
195	sur dons manuels affectés			
197	sur legs et donations affectés			
TOTAL GENERAL				

ANNEXE 2

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite et fin)

	Réal accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	virements de crédits et DM (3)	Total (2) + (3) (4) = (2) + (3)	Dépenses réalisées n (5)	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
						Montant (6) = (5) - (4)	En % (7) = (5)/(2)	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS								
6811								
6812								
6815								
6816								
6817								
686								
6871								
68725								
68741								
68742								
68746								
68748								
6876								
689								

ANNEXE 3

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

	Réal accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	virements de crédits et DM (3)	Total (2) + (3) (4) = (2) + (3)	Dépenses réalisées n (5)	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
						Montant (6) = (5) - (4)	En % (7) = (5)/(2)	
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILÉS								
731	Produits de la tarification relevant du I de l'article L.312-1 du CAS							
734	Tarif dépendance							
736	Tarif soins (EHPAD)							
737	Produits des prestations non prises en compte dans les tarifs journaliers soins							
TOTAL GROUPE I								
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION								
70	Produits sauf 70821							
70821	forfaits journaliers							
71	Production stockée							
72	Production immobilisée							
74	Subventions d'exploitation et participations							
75	Autres produits de gestion courante							
603	Variation des stocks (en recettes)							
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats							
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs							
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs							
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical							
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical							
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité							
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)							
TOTAL GROUPE II								

ANNEXE 3 (suite)

5.1.2 Produits de la section d'exploitation (suite et fin)

	Réal accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	virements de crédits et DM (3)	Total (2) + (3) (4)	Dépenses réalisées n (5)	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
						Montant (6) = (5) - (4)	En % (7) = (5)/(2)	
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES								
76	Produits financiers							
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							
773	Produits sur exercices antérieurs							
775	Produits de cessions d'éléments d'actif							
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice							
778	Autres produits exceptionnels							
AUTRES PRODUITS								
78	Reprises sur amortissements et provisions							
78725	dont reprises sur amortissements dérogatoires							
78741	dont reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement							
78742	dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							
78746	dont reprises sur provisions réglementées: réserves des plus values nettes (établissements privés)							
789	reprises des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)							
79	Transfert de charges							
TOTAL GROUPE III								
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)								

ANNEXE 4

6.2. Affectation du résultat pour les établissements et services non EHPAD

n° Compte	Compte	Demandé	Retenu par l'autorité de tarification
-----------	--------	---------	---------------------------------------

Résultat à affecter	Excédent	Déficit		
---------------------	----------	---------	--	--

Affectation

Réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement		
	10685	Réserve de trésorerie		
	10686	compensation des déficits d'exploitation		
	10687	compensation des charges d'amortissement		
Report à nouveau	11510 ou 110	Excédent affectés à la réduction des charges d'exploitation		
	11511 ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation		
	11519 ou 119	Report à nouveau déficitaire		
Dépenses refusées en application de l'article R.314-52 du CAS (1)	114 ou 119 (2)	Report à nouveau déficitaire (2)		

(1) dépenses abusives, dépenses relevant des articles R.314-26 du CASF, le cas échéant, le provisionnement des congés à payer

(2) 114 pour les établissements publics, 119 dans les établissements privés dans l'attente de la décision du juge de la tarification
119 dans les établissements privés après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisine du juge de la tarification

ANNEXE 5

6.3 . Affectation du résultat dans les EHPAD ayant signé la convention tripartite

RESULTAT A AFFECTER	HEBERGEMENT		DEPENDANCE		SOIN		TOTAL	
	proposé	Retenu par l'autorité de tarification (1)	proposé	Retenu par l'autorité de tarification	proposé	Retenu par l'autorité de tarification	proposé	Retenu par les autorités de tarification
EXCEDENT								
DEFICIT								

(1) sauf si l'EHPAD relève de l'article R.314-54 du CASF

AFFECTATION

RESERVES	Investissement	10682							
	Trésorerie	10 685							
	compensation des déficits d'exploitation.	10686							
REPORT A NOUVEAU	compensation des charges d'amortissement	10687							
	Réduction des charges d'exploitation.	11510 ou 110							
REPORT A NOUVEAU	Financement de mesures d'exploitation	11511 ou 111							
	RAN déficitaire	11519 ou 119							
	Dépenses refusées en application de l'article R.314-52 du CAS (1)	114 ou 119 (2)							

(2) 114 pour les établissements publics, 119 dans les établissements privés dans l'attente de la décision du juge de la tarification
119 dans les établissements privés après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisine du juge de la tarification

ANNEXE 6 (suite)

6.4. : tableau d'exportation des données synthétiques relatives à la gestion des enveloppes limitatives de crédits soumis à la validation et au contrôle de cohérence de l'autorité de tarification

données afférentes au compte administratif proposé de l'exercice

N°FINES	Liste nominative des établissements composant l'enveloppe médico-sociale handicap	Nb de places autorisées et financées	Effectifs en nb d'ETP (réalisé)	Statut majoritaire du personnel (1)	DEPENSES D'EXPLOITATION (2)						provisions figurant au CA proposé	
					Groupe 1 : charges afférentes à l'exploitation	Groupe 2 : charges afférentes au personnel	Groupe 3 : charges afférentes à la structure	dont crédits non reconductibles affectés par structure				G3
								G1	G2	G3		
		0	0		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

données afférentes au compte administratif proposé de l'exercice

N°FINES	Liste nominative des établissements composant l'enveloppe médico-sociale handicap	Nb de places autorisées et financées	dépendances de l'exercice	déficit incorporé N-2	base de calcul des tarifs en charges	RECETTES D'EXPLOITATION (2)					Excédent incorporé de l'année N-2
						Groupe 1 : Produits de la tarification (poste 731)	Groupe 2 : forfaits journaliers compte 70821	Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation sauf compte 70821	Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	somme des recettes atténuatives	
		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

données afférentes au compte administratif proposé de l'exercice

N°FINES	Liste nominative des établissements composant l'enveloppe médico-sociale handicap	Nb de places autorisées et financées	base de calcul des tarifs en produits	base total de calcul des tarifs	ACTIVITE				nombre de mois de fonctionnement de l'ESMS	résultat d'exploitation à affecter
					NOMBRE DE JOURNEE REALISE					
					Interne	Semi interne	Externat	Nombre de séances		
		0	0,00	0,00					0,00	
			0,00	0,00					0,00	
			0,00	0,00					0,00	
			0,00	0,00					0,00	
		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	